



Recherches en radiologie

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

Date limite

Dépôt de la lettre d'intention : **31 août 2016, 16h30**

Dépôt de la demande: **1^{er} décembre 2016, 16h30**

Responsable du programme

Michaël Bernier

514 873-2114

poste 1231

michael.bernier@frq.gouv.qc.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Ce programme cherche à favoriser le développement de la recherche touchant la spécialité médicale de la radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutiques et d'intervention. Le chercheur principal doit être un médecin radiologiste.



ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Objectifs	L'objectif de ce programme est de soutenir des activités de recherche portant sur la radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutique et d'intervention.
Conditions	<p>Les propositions retenues seront subventionnées par la Fondation de l'Association des radiologistes du Québec (FARQ), dans le cadre d'un accord de partenariat. Elles devront être présentées par un médecin radiologiste, à titre de chercheur principal. Celui-ci devra faire la preuve qu'il est membre en règle de l'Association des radiologistes du Québec et qu'il dispose du droit de pratique au Québec.</p> <p>Les chercheurs subventionnés par le biais de ce programme sont encouragés à présenter leurs résultats dans le cadre d'une activité scientifique et de transfert des connaissances mise en place par, ou associé à, l'un ou l'autre des partenaires (exemple: présentation lors de congrès annuel de la Société canadienne-française de radiologie).</p>

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Conditions	<ul style="list-style-type: none">• La demande doit être présentée par un médecin <u>radiologiste</u> à titre de chercheur principal, accompagné ou non de cochercheurs. Tous les chercheurs associés au projet (chercheur principal et cochercheurs) doivent être, tel que défini en annexe 1c des Règles générales communes, des <u>chercheurs autonomes</u> œuvrant en milieu universitaire ou dans l'un ou l'autre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.• Les chercheurs doivent démontrer qu'ils collaborent ou collaboreront activement au projet de recherche proposé.• Le chercheur principal doit démontrer qu'il consacra suffisamment de temps de recherche à ce projet pour en assurer le succès. <p>Candidats non admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les chercheurs qui détiennent une bourse de carrière FARQ-FRQS• Les chercheurs principaux et les cochercheurs ayant déjà une subvention en cours dans le programme de Recherches en radiologie• Les candidats en formation postdoctorale.• Voir également la section « Multiplés demandes » ci-dessous. <p>Note : Le nombre maximal est de <u>six cochercheurs et dix collaborateurs</u> par projet.</p>
Ordre professionnel	Le chercheur clinicien principal devra faire la preuve qu'il est inscrit au tableau de l'ordre professionnel qui le régit au Québec (<u>dans la discipline de la radiologie diagnostique</u>), qu'il dispose du droit de pratique au Québec et qu'il possède une assurance professionnelle.



Multiples demandes

- Un chercheur ne peut pas déposer plus d'une demande à l'intérieur de ce programme à titre de chercheur principal ou cochercheur.
- Un chercheur ne peut pas détenir simultanément plus d'une subvention dans le cadre de ce programme à titre de chercheur principal ou de cochercheur. Les projets en cours de financement doivent être terminés au plus tard le **15 janvier 2017** pour que le chercheur principal ou le cochercheur puisse obtenir une nouvelle subvention dans ce programme.

Les projets terminés sont ceux pour lesquels les rapports scientifiques et financiers ont été remis par le chercheur principal et acceptés par le FRQS.

Affiliation, citoyenneté et résidence

Le chercheur principal et les cochercheurs doivent :

- avoir une affiliation universitaire québécoise.
- être **citoyens canadiens ou résidents permanents** (tel que défini en 2.1 des [Règles générales communes](#)) et domiciliés au Québec.

Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec mais aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du Québec.

Formation de base en éthique de la recherche

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs principaux ou cochercheurs du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne.

Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Les chercheurs principaux et cochercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base **avant le début des versements**.



DOCUMENTS EXIGÉS - LETTRE D'INTENTION

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Transmission via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires
peut entraîner la non admissibilité du dossier.

Chercheur principal

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier-joint au CV** dans la boîte à outils.

- **Formulaire électronique**

La lettre d'intention vise à :

- établir l'admissibilité des candidats au concours
- évaluer la pertinence scientifique et stratégique du thème et des objectifs du projet en regard des problématiques d'importance en radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutiques et d'intervention
- constituer un comité de pairs dont l'expertise correspond aux projets soumis

Seuls les chercheurs dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète. Le FRQS acheminera par courriel aux candidats une confirmation de l'acceptation ou du refus de leur lettre d'intention.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité scientifique chargé d'évaluer les demandes complètes. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à l'étape de l'évaluation de la lettre d'intention ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

Cochercheurs

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier-joint au CV** dans la boîte à outils.



DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Transmission via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires
peut entraîner la non admissibilité du dossier.

- | | |
|----------------------------|--|
| Chercheur principal | <ul style="list-style-type: none">• CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)• contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier-joint au CV dans la boîte à outils.• Formulaire électronique• Lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche (pour le chercheur principal seulement)• Lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques du demandeur pour réaliser leur projet de recherche• S'il y a lieu, une copie du Certificat de sélection du Québec (CSQ), de la carte de résident permanent ou du visa de travail |
| Cochercheurs | <ul style="list-style-type: none">• CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)• Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier-joint au CV dans la boîte à outils.• Clinicien : lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des demandeurs pour réaliser leur projet de recherche• S'il y a lieu, une copie du Certificat de sélection du Québec (CSQ), de la carte de résident permanent ou du visa de travail |



LIEU DE RECHERCHE

Choix du lieu de recherche	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
Changement de lieu de recherche	<p>Le FRQS s'attend à ce que, pour toute la durée de la subvention octroyée, la personne titulaire de l'octroi mène son projet dans l'établissement ou dans l'université qui a endossé sa demande.</p> <p>La personne titulaire de l'octroi qui désire changer de lieu de recherche doit en faire la demande par écrit au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent aviser par écrit le FRQS qu'elles approuvent le changement.</p> <p>Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit aviser par écrit le FRQS qu'il accepte d'accueillir la personne titulaire de l'octroi.</p>

DURÉE DE LA SUBVENTION

Maximum de 2 ans non renouvelable

MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant	Maximum de 25 000 \$ par année
Conditions de versement	Le versement de la deuxième année sera conditionnel au dépôt d'un rapport financier annuel à la fin de la première année.
Frais indirects de recherche	Les subventions attribuées dans le cadre de ce programme sont admissibles à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements. Cependant, le FRQS n'est pas responsable des montants versés par ses partenaires. Les détails entourant le remboursement des frais indirects de recherche seront disponibles au moment de l'octroi.



DÉPENSES ADMISSIBLES

Admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • salaires d'assistants de recherche • achat et location d'équipement requis et justifié • matériel de recherche et toutes autres dépenses exigées pour la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande • frais liés aux examens scientifiques et éthiques des projets de recherche clinique (à la condition expresse que les projets pour lesquels ces frais seront exigés ne fassent pas l'objet d'une double évaluation scientifique) • participation à des congrès pour une somme maximale de 5 % par année de la subvention à compter de la 2^e année
Non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs et des collaborateurs • bourses de formation d'étudiants de 1^{er} cycle, de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat • tous les frais indirects liés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et l'entretien de locaux, aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil • aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du Québec

ÉVALUATION

Procédure	L'évaluation scientifique des demandes se fera par un comité de pairs composé d'experts et choisis par le FRQS selon les règles en vigueur pour la composition des comités de pairs.
Critères	<p>Qualité scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Originalité de la demande et clarté de la présentation; • Valeur scientifique de la méthodologie, y compris sa pertinence et sa rigueur; • Réalisme du projet et des échéanciers pour sa réalisation (aspects logistiques, tels que le plan de recrutement, le nombre et la nature des milieux cliniques impliqués, etc.); • Réalisme et importance des résultats escomptés pour l'avancement des connaissances sur une problématique d'importance en radiologie.



Qualité de l'équipe

- Qualité de formation, compétence et complémentarité du chercheur principal et de son équipe à réaliser le projet de recherche soumis;
- Qualité des milieux de réalisation de la recherche.

Budget

- Pertinence et bien-fondé des prévisions budgétaires.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique du FRQS](#) et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche.
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.



MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document [Mobilisation des connaissances](#) dans la boîte à outils".

MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Date limite
- Admissibilité des candidats, sections « Conditions et Multiples demandes »
- Documents exigés
- Dépenses non admissibles
- Mobilisation des connaissances

PARTENAIRES

Radiologie diagnostique [Fondation de l'Association des radiologistes du Québec \(FARQ\)](#)